

---

## Formation Spécialisée en Matière de santé (F3SCT)

---

La Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) est une composante du Comité Social d'Etablissement (CSE). Sa création fait suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Cette sous-commission est chargée de reprendre les thématiques abordées par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La F3SCT est présidée par le président du CSE ou son représentant. Une partie de ses membres est désignée parmi les représentants du personnel non médical du CSE. Les suppléants sont élus par les organisations syndicales siégeant au CSE.

L'autre partie comprend les représentants du personnel médical. Ils sont élus par la Commission Médicale d'Etablissement (CME).

Le nombre de représentants du personnel (médical et non médical) correspond au nombre de membres du CSE. Notre établissement comptant plus de deux mille agents, ils sont au nombre de 15 titulaires (et autant de suppléants).

Le médecin du service de santé au travail ainsi qu'un représentant de l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène sont membre de droit et assistent aux séances à titre nominatif.

Les missions de la F3SCT sont :

- La protection de la santé physique et mentale
- La sécurité des agents dans leur travail
- L'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales qui s'y rattachent
- L'hygiène
- L'organisation du travail
- Le télétravail
- Les enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation des outils numériques

La prévention des risques, l'intervention en cas d'accident et l'alerte en cas de danger grave immédiat font aussi partie de ses attributions.